

# MODES DE DÉPLACEMENT, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, EXTENSION DES 30 KM/H...



## VOUS AVEZ LA PAROLE !

**Quel moyen de transport utilisez-vous le plus souvent pour vos déplacements quotidiens intra-muros (un seul choix possible) ?**

- voiture
- deux-roues motorisé
- vélo
- marche

**Quel mode de transport privilégiez-vous pour vos déplacements quotidiens hors commune (un seul choix possible) ?**

- vélo
- deux-roues motorisé
- voiture
- co-voiturage
- bus
- train

**Seriez-vous prêt(e) à modifier vos habitudes en adoptant un mode de déplacement plus respectueux de la santé et de l'environnement (vélo, marche, transports en commun...)?**

- oui
- non

**Lors de vos trajets à pied ou à vélo, avez-vous le sentiment d'être en sécurité ?**

- oui
- non
- parfois

**La Ville reçoit régulièrement des messages de Villeneuvois se plaignant de vitesses excessives dans la commune. Trouvez-vous que les véhicules motorisés roulent trop vite dans votre rue ?**

- oui
- non
- parfois

**La sécurité et une meilleure qualité de vie pour toutes et tous sont-ils, selon vous, des enjeux suffisamment importants pour généraliser la limitation de la vitesse à 30 km/h dans notre commune ?**

- oui
- non

**Pouvez-vous citer trois voies pour lesquelles la vitesse ne devrait pas, selon vous, être limitée à 30 km/h (la M185 est exclue de la consultation) ?**

**Votre avis compte : exprimez-vous sur l'extension ou la généralisation des 30 km/h dans notre ville :**

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Vos coordonnées

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Âge : .....

En déposant ce questionnaire, vous acceptez que ces renseignements soient utilisés par la commune de Villeneuve-lès-Maguelone et Montpellier Méditerranée Métropole sur le fondement légal de l'article 6-1-a (consentement) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), afin de recueillir et d'analyser les avis des habitants sur une diminution de la vitesse de circulation. Ils ne seront communiqués qu'aux services municipaux et métropolitains en charge du projet et seront anonymisés après la décision municipale et, le cas échéant, la délimitation des secteurs où cette limitation serait appliquée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement (articles 7, 15 et 16 du RGPD) et demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (via le formulaire de contact du site de la ville : [www.villeneuvelesmaguelone.fr](http://www.villeneuvelesmaguelone.fr)). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale : CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en ligne : [www.CNIL.fr/fr/plainte](http://www.CNIL.fr/fr/plainte)

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**

# QUELS AVANTAGES À LIMITER LA VITESSE À 30 KM/H ?



Le projet d'extension ou de généralisation de la limitation de vitesse à 30 km/h dans notre commune est un engagement de campagne. Il s'inscrit dans la volonté d'apaiser la circulation routière et d'encourager les modes de déplacement actifs, tels que la marche ou le vélo et, par là même, de construire l'avenir d'une commune plus agréable à vivre pour tous.

## Une sécurité accrue pour tous les usagers de la route

À 30 km/h, le conducteur bénéficie d'une meilleure perception de son environnement ; les distances de freinage sont réduites. D'où un risque de décès ou d'être grièvement blessé considérablement réduit en cas d'impact.



Temps de réaction : 8 m Freinage : 5 m

TOTAL : 13 m



Temps de réaction : 14 m

Freinage : 14 m

TOTAL : 28 m

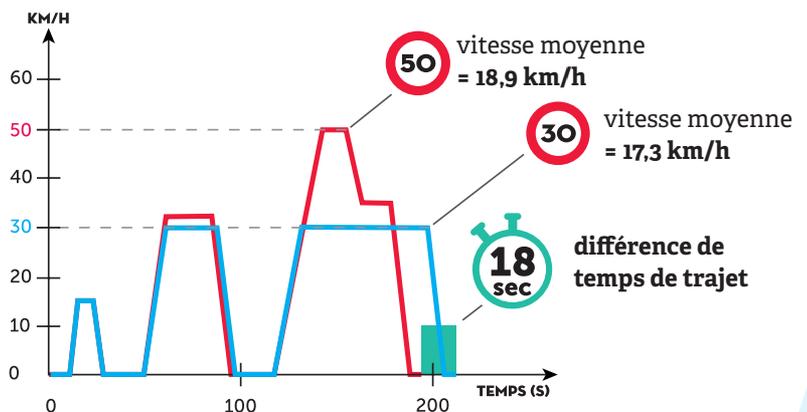
## Moins de pollution sonore

Passer de 50 à 30 km/h diminue de moitié les nuisances sonores liées au trafic routier.

## Une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route

La limitation à 30km/h a pour effet d'abaisser le différentiel de vitesse entre les différents usagers, d'améliorer le sentiment de sécurité et par là même de favoriser l'usage des mobilités actives (vélo, marche...). Et qui dit un usage moindre de la voiture, dit moins de pollution !

Distance d'arrêt en fonction de la vitesse



Profil de vitesses théoriques pour un trajet urbain de 1 km

